Nations Unies ESCAP/81/24

Conseil économique et social

Distr. générale
3 février 2025

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Quatre-vingt-unième session
Bangkok, 21-25 avril 2025
Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire*
Questions relatives à la gestion

Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document donne un aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et des activités de coopération technique du secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique en 2024. Il présente les mesures prises par la Commission pour consolider ses relations avec les partenaires et les donateurs, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. On y trouvera aussi un résumé des contributions extrabudgétaires mises à la disposition du secrétariat en 2024. De plus, ce document présente des informations sur les activités de coopération technique menées par la Commission en 2024 et des exemples de résultats obtenus en coopération avec certains des principaux partenaires de développement.

La Commission est invitée à prendre note du présent document et à donner de nouvelles orientations au secrétariat au sujet du renforcement, de l'orientation et des priorités à définir pour étendre et accroître les retombées positives de ses partenariats, les contributions extrabudgétaires et les activités de coopération technique. La Commission est invitée à fournir des orientations sur la manière de mobiliser plus efficacement les membres et les membres associés dans la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans la région.

* ESCAP/81/1.

Merci de recycler

I. Introduction

1. En 2024, le secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a continué de collaborer avec les partenaires traditionnels et des partenaires nouveaux aux fins de l'exécution des activités d'assistance technique et de soutien au renforcement des capacités des États membres qu'il met en œuvre pour appuyer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans le cadre de réunions de dialogue et de missions d'information sur les partenariats, le secrétariat a fait mieux connaître le programme de travail de la CESAP. La valeur ajoutée du secrétariat en tant que partenaire de développement et facilitateur de la coopération entre les États membres a également été mise en avant.

2. Un objectif important du secrétariat est de renforcer les partenariats à long terme et les partenariats axés sur les programmes, qui soutiennent les efforts de développement durable des États membres de la CESAP. Dans ce contexte, le secrétariat a publié en 2024 un document intitulé *Technical Cooperation Highlights 2022-2023* (Points forts de la coopération technique pour la période 2022-2023). Dans cette publication, qui a été lancée lors de la quatre-vingtième session de la CESAP, le secrétariat a analysé et partagé les résultats d'accords de partenariat réussis ayant permis de fournir un soutien dans les domaines du développement des capacités et de la coopération technique aux États membres. On y trouve aussi des informations complémentaires fournies par les partenaires et les bénéficiaires.

II. Évolution des partenariats en 2024

3. En 2024, la CESAP a continué de nouer de nouveaux partenariats et de renouveler ceux existants. À la fin de l'année, le secrétariat avait conclu 24 accords, portant le nombre total de mémorandums d'accord en cours à 40 et de protocoles d'accord à 41. Bien que ces accords de partenariat n'entraînent pas de transfert de fonds, ils fixent un ensemble commun de priorités et délimitent les attributions des partenaires dans les activités collaboratives.

4. En 2024, le secrétariat a signé de nouveaux mémorandums d'accord avec le Commonwealth et l'Organisation de coopération et de développement économiques afin de renforcer les synergies et aider les pays membres de la CESAP et de ces organisations à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Un nouveau mémorandum de coopération a également été signé avec l'Agence japonaise de coopération internationale afin de consolider les initiatives de collaboration existantes et d'élargir la portée des partenariats. Des accords de partenariat en cours ont également été renouvelés pendant l'année, notamment ceux conclus avec la Banque eurasiatique de développement et l'Organisation météorologique mondiale.

5. Des protocoles d'accord ont été signés avec d'autres partenaires de développement, notamment des organismes publics, des instituts de recherche universitaires, des organisations non gouvernementales et des entités du secteur privé, l'accent étant mis sur des activités spécifiques couvrant les domaines de la réduction des risques de catastrophe, de l'énergie, des technologies de l'information et de la communication, du commerce et de l'investissement, et des transports, entre autres.

A. Faciliter l'application du principe d'unité d'action de l'Organisation des Nations Unies à l'échelon régional et renforcer les liens avec les activités au niveau national

6. Le secrétariat joue un rôle central dans la facilitation des activités de collaboration de l'ONU au niveau régional dans le cadre du secrétariat conjoint pour la Plateforme de collaboration régionale pour l'Asie et le Pacifique, en collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Sous les auspices de la Plateforme de collaboration régionale, les coalitions et groupes thématiques ont facilité la diffusion des compétences spécialisées et des connaissances régionales afin d'assurer la cohérence des politiques, de mobiliser l'action régionale et de soutenir les interventions nationales en coopération avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies. Le secrétariat codirige la coalition thématique visant à rehausser le niveau des ambitions en matière d'action climatique, la coalition thématique sur la transformation numérique, le groupe de travail sur les données et les statistiques, le groupe de travail sur la gestion des connaissances, le réseau régional Asie-Pacifique de personnes référentes pour les questions relatives au vieillissement et l'équipe régionale de gestion des opérations.

7. Par exemple, dans le domaine des statistiques, la CESAP a contribué à un séminaire consacré au suivi des résultats et aux spécialistes de la gestion des données des bureaux régionaux des coordonnateurs résidents. Organisé en mai 2024, ce séminaire visait à promouvoir le partage des connaissances, le renforcement des capacités et la mise en réseau des fonctionnaires de l'ONU chargés de soutenir le développement des systèmes statistiques nationaux, et d'améliorer la qualité, la fiabilité et la pertinence des statistiques afin de faciliter la prise de décision et le développement durable.

8. Afin de mettre ses activités en accord avec celles menées au niveau national par les organismes du système des Nations Unies pour le développement, le secrétariat a tenu compte des dispositions du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable dans les processus d'élaboration et d'évaluation de projets.

9. La CESAP est consciente qu'il est possible de collaborer beaucoup plus avec les autres entités des Nations Unies à la mise en œuvre des projets de développement des capacités qui visent à avoir un impact au niveau des pays tout en mobilisant l'action au niveau régional. Cinq projets financés par le Compte pour le développement et ciblant des pays d'Asie centrale sont mis en œuvre conjointement avec la Commission économique pour l'Europe, le soutien au niveau national étant assuré par les bureaux des coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies. Ces projets sont destinés à :

a) Renforcer les politiques énergétiques des pays ayant des besoins particuliers pour reconstruire en mieux après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Département des affaires économiques et sociales ;

b) Renforcer les capacités de certains États membres de la Commission économique pour l'Europe à rendre les échanges commerciaux et les transports transfrontières plus durables et plus résilients en cas de pandémie, en collaboration avec la CNUCED, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation maritime internationale et le PNUD ;

c) Mettre au point une approche de gestion durable et intégrée faisant le lien entre les questions liées à l'alimentation, à l'eau et à l'énergie et permettant de contribuer à gérer les conséquences de la pandémie de COVID-19 en Europe de l'Est, dans les Balkans occidentaux, en Asie centrale, au Moyen-Orient et en Afrique, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique pour l'Afrique, l'Institut pour l'eau, l'environnement et la santé, l'Organisation mondiale de la Santé et le Programme des Nations Unies pour l'environnement ;

d) Renforcer la sécurité et la résilience énergétiques à l'aide de la transition énergétique, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et le PNUD ;

e) Renforcer les capacités de production durable des matières premières critiques requises pour la transition vers la sobriété carbone, en collaboration avec le PNUD et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

10. En 2024, la CESAP a poursuivi son partenariat avec les équipes de pays des Nations Unies aux fins de l'élaboration de projets qui seront menés dans le cadre du Fonds commun pour les objectifs de développement durable. Par la mise en œuvre de programmes conjoints au niveau des pays, la CESAP est en mesure de faciliter la diffusion des compétences spécialisées et des connaissances régionales à l'appui des interventions menées au niveau national, en coordination avec le système des Nations Unies pour le développement. Les trois projets approuvés portent sur les thèmes suivants :

a) Faire progresser le suivi et la gouvernance des objectifs de développement durable afin d'accélérer leur mise en œuvre grâce à l'utilisation de solutions novatrices et au renforcement des capacités dans les États fédérés de Micronésie, mis en œuvre conjointement avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et l'initiative Global Pulse de l'ONU ;

b) Accélérer l'action à plusieurs niveaux aux fins de la territorialisation des objectifs de développement durable aux Fidji, mis en œuvre conjointement avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ;

c) Renforcer les capacités de suivi et de financement pour accélérer la mise en œuvre des objectifs et des priorités nationales en Papouasie-Nouvelle-Guinée, mis en œuvre conjointement avec le PNUD.

11. Grâce au financement reçu au titre du programme ordinaire de coopération technique, la CESAP a également mis en œuvre une série de projets intégrés visant à fournir des services de renforcement des capacités cohérents au niveau régional et à compléter ou amplifier les résultats obtenus au niveau national.

12. Par exemple, par l'intermédiaire de son mécanisme d'intervention rapide, la CESAP a aidé la ville de Santa Rosa (Philippines) à mettre en place un examen local volontaire, en étroite collaboration avec le bureau du coordonnateur résident, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, ONU-Habitat et le PNUD. Ce travail s'inscrit dans le cadre d'efforts concertés visant à renforcer la territorialisation des objectifs de développement durable au sein des administrations locales, tout en encourageant les partenariats avec les principaux homologues des gouvernements nationaux. Le processus entamé à Santa Rosa est en train d'être renforcé afin que l'administration locale contribue de manière concrète au quatrième examen national volontaire des

Philippines, qui doit être publié en 2025. Les mesures prises pour assurer une plus grande cohérence dans la communication d'informations sur les objectifs illustrent l'application du principe d'unité d'action de l'Organisation visant à renforcer l'impact de l'action menée aux niveaux local et national.

B. Coopérer avec les partenaires régionaux et sous-régionaux

13. En 2024, le secrétariat a continué de collaborer avec divers partenaires régionaux et sous-régionaux, notamment dans le cadre d'accords de coopération officiels en vigueur, renouvelés ou nouveaux.

14. Dans le rapport de 2024 du Partenariat Asie-Pacifique pour les objectifs de développement durable (Asia-Pacific Sustainable Development Goal Partnership report), intitulé *People and Planet: Addressing the Interlinked Challenges of Climate Change, Poverty and Hunger in Asia and the Pacific*, le secrétariat, la Banque asiatique de développement et le PNUD ont présenté des approches et des recommandations intégrées visant à susciter des changements en profondeur. La coopération avec les banques de développement a aussi été resserrée dans le cadre d'une collaboration avec la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures destinée à mieux faire connaître aux responsables politiques les enjeux et opportunités en lien avec le financement du développement aux plans régional et mondial.

15. Le secrétariat a poursuivi sa collaboration avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) en organisant des manifestations conjointement avec le secrétariat de l'ASEAN et des partenaires de développement, notamment la huitième concertation de haut niveau sur le renforcement des complémentarités entre les Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et le Programme 2030. À cette occasion, les participant(e)s ont examiné comment actualiser l'initiative sur les complémentarités de sorte qu'elle soit alignée sur les Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2045, qui tiennent compte des défis émergents et reflètent la volonté de la Communauté de l'ASEAN de construire un avenir inclusif, viable et résilient. La CESAP et l'ASEAN ont collaboré pour renforcer la coopération régionale, notamment dans les domaines de l'économie des services à la personne, de l'énergie, des entreprises inclusives, du commerce et de l'investissement, et des liaisons de transport.

16. En 2024, les pays d'Asie centrale et d'Asie du Nord ont réaffirmé leur intérêt pour le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale : a) en créant un fonds d'affectation spéciale pluripartenaires visant à renforcer le mécanisme plus large du Programme spécial et à accélérer la réalisation de ses objectifs stratégiques à long terme de coopération et d'intégration économiques et b) en s'attaquant aux questions transfrontières pour soutenir la réalisation des objectifs de développement durable.

C. Partenariats pour l'exécution du programme de travail

17. En 2024, en collaboration avec les États membres, le secrétariat a continué de renforcer l'appui au niveau des pays en réunissant les gouvernements nationaux, les organisations intergouvernementales, les banques de développement, les organisations de la société civile, les entités privées et les collectivités locales. La diversité et le vaste champ d'application de ces partenariats jouent un rôle déterminant dans la réussite des projets et initiatives de renforcement des capacités que le secrétariat met en œuvre pour répondre aux défis et aux besoins transfrontières changeants des pays de la région Asie-Pacifique.

18. En 2024, le secrétariat a adopté plusieurs mesures et pris différentes initiatives pour enrichir encore ses relations et sa coopération avec les partenaires de développement et les donateurs, notamment :

a) Une réunion de consultation annuelle, qui s'est tenue à Bangkok le 2 décembre 2024, afin de faire le point des résultats de projets financés au moyen du Fonds de coopération Corée-CESAP et par d'autres partenaires de la République de Corée, ainsi que des nouvelles propositions présentées par le secrétariat aux donateurs afin qu'ils les examinent ;

b) Une réunion de consultation annuelle, qui s'est tenue à Bangkok le 4 décembre 2024, afin de faire le point des résultats de projets financés au moyen du Programme de coopération Chine-CESAP, ainsi que des nouvelles propositions présentées par le secrétariat aux donateurs afin qu'ils les examinent ;

c) Des dialogues et discussions, tant formels qu'informels, qui ont été organisés régulièrement avec des donateurs et des partenaires actuels et potentiels, dont les Gouvernements de l'Australie, du Bangladesh, de la Chine, de la Colombie, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d'), du Japon, du Kazakhstan, du Népal, du Pakistan, des Philippines, de la République de Corée, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de Sri Lanka, de la Suède, de la Thaïlande et de la Türkiye, ainsi que l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

d) La collaboration qui s'est poursuivie avec une série de fondations et d'organisations, notamment Bloomberg Philanthropies (sur le soutien à l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique), le Clean Air Fund et Energy Foundation China (sur la mise en place d'un partenariat et d'une plateforme de coordination pour le Programme d'action régional relatif à la pollution atmosphérique), la Fondation Bill et Melinda Gates (sur les modèles commerciaux régionaux inclusifs dans l'agriculture et les systèmes alimentaires) et Rehabilitation International (sur la promotion d'un développement incluant le handicap favorisé par l'inclusion numérique des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique) ;

e) Les ressources extrabudgétaires complémentaires que le secrétariat – en partenariat avec d'autres entités relevant du système des Nations Unies ou extérieures à celui-ci – a réussi à obtenir auprès du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du fonds d'affectation spéciale pluripartenaire administré par le PNUD, du Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière et de l'Organisation internationale pour les migrations.

19. En 2024, les partenaires ont continué de soutenir la mise en œuvre du programme de travail de la CESAP par l'intermédiaire des fonds d'affectation spéciale multidonateurs administrés par le secrétariat. Les Gouvernements de l'Australie et de la Thaïlande ont apporté un appui financier au Fonds d'affectation spéciale pour le Pacifique. Le Fonds d'affectation spéciale multidonateur de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques a reçu des contributions financières des Gouvernements de l'Italie, des Philippines, de la Suède, de la Suisse et de la Thaïlande en 2024, année qui a marqué le vingtième anniversaire du tsunami de 2004 dans l'océan Indien. Le Gouvernement chinois a contribué au fonds d'affectation spéciale multidonateur pour la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées.

20. Les principales activités de coopération technique menées par le secrétariat en partenariat avec certains États membres et avec leur appui financier sont présentées ci-dessous.

21. En coopération avec le Gouvernement chinois, le secrétariat a apporté son aide aux États membres dans les domaines suivants : mécanisation agricole ; infrastructures ; transport ; commerce ; énergie ; applications des techniques spatiales au développement durable ; développement social ; science, technologie et innovation. Par exemple, en 2024, avec l'appui du Gouvernement chinois, le secrétariat a aidé les États membres à renforcer les capacités institutionnelles en matière d'utilisation de l'intelligence artificielle et des données spatiotemporelles aux fins du suivi et de l'évaluation des objectifs de développement durable. Dans le domaine du transport, le secrétariat a encouragé la transition des transports publics vers la mobilité électrique aux Philippines, en République démocratique populaire lao, à Sri Lanka et au Tadjikistan et développé la connectivité ferroviaire entre l'Asie du Sud-Est et l'Asie du Nord et l'Asie centrale. Dans le cadre de ses activités visant à aider les pays les moins avancés à préparer leur sortie de cette catégorie, des échanges régionaux Sud-Sud ont été encouragés, avec le premier examen biennal Asie-Pacifique du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, qui a rassemblé huit des pays les moins avancés.

22. En partenariat avec le Gouvernement colombien, le secrétariat a fait progresser l'élaboration de politiques visant à promouvoir le financement tenant compte du climat et de l'égalité femmes-hommes, l'investissement et les microentreprises et petites et moyennes entreprises en Asie et dans le Pacifique ainsi qu'en Mésoamérique.

23. En collaboration avec le Gouvernement allemand, le secrétariat a aidé des villes en Chine, en Inde, en Indonésie, aux Philippines et en Thaïlande dans le cadre de la transition vers un développement urbain sobre en carbone et résilient.

24. En partenariat avec le Gouvernement japonais, le secrétariat a poursuivi l'élaboration et la mise à l'essai d'orientations relatives à la production et à l'utilisation d'indicateurs nationaux clefs pour la notification à l'échelle nationale, régionale et mondiale aux Fidji, à Kiribati et aux Tonga.

25. En collaboration avec le Gouvernement de la République de Corée, par l'intermédiaire du Fonds de coopération Corée-CESAP et de partenariats avec différents ministères d'exécution coréens, le secrétariat a apporté son appui aux États membres dans les domaines de l'environnement, des applications spatiales, du transport, de la gouvernance des données et des statistiques et du développement social. Par exemple, en 2024, le secrétariat a aidé les États membres à appliquer le Programme d'action régional relatif à la pollution atmosphérique grâce à des groupes de travail dédiés et à la semaine de l'air pur, tenue à Séoul du 9 au 13 septembre 2024. Dans le domaine du transport, le secrétariat a renforcé les capacités des petits États insulaires du Pacifique à utiliser les technologies de mobilité intelligente pour une transition rapide vers des villes intelligentes durables.

26. Avec l'aide du Gouvernement de la Fédération de Russie, le secrétariat a apporté son appui aux États membres dans les domaines du commerce et de l'investissement, du transport, de la réduction des risques de catastrophe, du développement social et de l'énergie. Par exemple, en 2024, le secrétariat a continué d'aider les pays de l'Asie centrale à améliorer la surveillance de la sécheresse et les capacités de gestion, ainsi qu'à renforcer les politiques et les cadres réglementaires sur les services publics numériques destinés aux petites

et moyennes entreprises en Asie du Nord et en Asie centrale, à l'appui du Plan d'action pour la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2022-2026). Dans le domaine du commerce et de l'investissement, le secrétariat a aidé les États membres à promouvoir les investissements étrangers directs durables et à améliorer la participation aux chaînes de valeur régionales et mondiales.

27. En partenariat avec le Gouvernement suédois, le secrétariat a fait progresser l'élaboration et la mise en œuvre de cadres juridiques sous-régionaux sur les droits environnementaux en tant que fondement de la consécration du droit à un environnement propre, sain et durable pour tous les citoyens au niveau national en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique.

28. En partenariat avec le Gouvernement britannique, le secrétariat a entamé une coopération dans les domaines suivants : catalyseurs d'investissements verts pour l'ASEAN ; transition juste vers la mobilité électrique ; amélioration de la production durable des matières premières critiques en Asie du Sud-Est.

29. En partenariat avec le Gouvernement des États-Unis, le secrétariat a encouragé les approches régionales visant à réduire la pollution dans les bassins atmosphériques transfrontières et entamé une collaboration sur le renforcement des capacités en matière de réseaux d'accès radioélectrique ouverts et d'autres technologies émergentes.

D. Coopération Sud-Sud

30. Tout au long de 2024, la CESAP a continué de promouvoir et de soutenir le renforcement des capacités dans la région Asie-Pacifique grâce à la coopération Sud-Sud afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030.

31. La CESAP a organisé une manifestation au niveau régional pour célébrer la Journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud le 12 septembre 2024. Le thème de la manifestation était « Des solutions multilatérales pour un avenir meilleur », en phase avec la célébration au niveau mondial. Coorganisée avec l'Agence thaïlandaise de coopération internationale, la manifestation régionale a rassemblé plus de 100 représentant(e)s, en personne et en ligne, des États membres, de la société civile et du secteur privé, ainsi que des partenaires de développement. La manifestation a été l'occasion pour les participant(e)s de présenter les dernières évolutions et des exemples de la coopération Sud-Sud en vue de réaliser le Programme 2030 et de nouer des liens plus étroits entre les grandes figures de la coopération Sud-Sud de la région.

32. Le sixième Forum Asie-Pacifique des directrices et directeurs généraux pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire s'est tenu à Bangkok du 26 au 28 novembre 2024. Il a été coorganisé conjointement par la CESAP et l'Agence thaïlandaise de coopération internationale. Le Forum a réuni plus de 120 participant(e)s de 19 États membres et de 5 pays observateurs, ainsi que des représentant(e)s d'autres régions.

33. Organisé sur le thème « Le développement urbain résilient et durable grâce à la coopération Sud-Sud », les objectifs du Forum étaient les suivants : a) examiner les obstacles à la coopération Sud-Sud et les moyens d'intensifier cette coopération, en particulier dans le cas des nouveaux prestataires d'assistance technique, l'accent étant mis sur le thème de l'urbanisation résiliente et durable ; b) promouvoir des solutions de développement urbain pouvant être reproduites grâce à la coopération Sud-Sud ; c) présenter des

solutions de développement novatrices récentes et de meilleures pratiques lors d'une exposition ; d) participer à des sessions de réseautage et des réunions bilatérales pour recenser les possibilités de partenariat avec divers organismes de coopération technique afin de contribuer au développement durable.

34. Le Gouvernement thaïlandais a organisé une visite sur le terrain à Bangkok le premier jour du Forum pour présenter des pratiques exemplaires de développement urbain durable. Deux manifestations associées ont également été organisées avant le Forum. L'une d'entre elles était une séance de réflexion sur les partenaires de développement émergents, coprésidée par les Gouvernements de l'Indonésie et de la Thaïlande et qui a réuni des représentant(e)s de neuf pays afin d'examiner comment les nouveaux donateurs pouvaient améliorer leurs cadres de collaboration pour nouer des partenariats durables et efficaces, en particulier sur la base d'un programme de renforcement des capacités. La deuxième manifestation associée, coorganisée par la Division de statistique de la CESAP et la CNUCED, était axée sur la mesure de la coopération Sud-Sud et la présentation d'un cadre conceptuel volontaire pour relever les défis en matière de données au-delà des flux monétaires traditionnels.

35. De plus, une exposition présentant le travail des agences de coopération technique s'est tenue en marge du Forum. Il est ressorti des manifestations susmentionnées que la coopération Sud-Sud jouait un rôle important dans la résolution des problèmes urbains en contribuant au partage des connaissances, à la mobilisation des ressources et à la transposition à grande échelle des solutions novatrices, ainsi qu'en s'attaquant aux questions transversales. L'immense valeur des partenariats stratégiques bilatéraux, trilatéraux et multilatéraux, notamment avec la CESAP, les organisations sous-régionales et le secteur privé, a été mise en avant. Ces partenariats ont contribué à stimuler l'innovation, à combler les lacunes dans l'expertise technique et à relever les défis complexes de développement à l'aide de mécanismes de coopération taillés sur mesure pour répondre aux besoins spécifiques des pays et des communautés partenaires afin d'assurer la pertinence et de maximiser les résultats et l'efficacité sur le terrain.

III. Exécution et communication du programme de coopération technique de la Commission en 2024

36. En 2024, la CESAP a reçu des contributions extrabudgétaires destinées à son fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique et à son fonds d'affectation spéciale général. Le montant total des contributions extrabudgétaires s'est élevé à 18,9 millions de dollars (voir tableau 1).

Tableau 1
Récapitulatif des contributions extrabudgétaires reçues en 2024, par composante

Composante	*Contributions (en dollars des États-Unis)*	*Pourcentage*
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	**17 122 951**	**91,7**
Fonds d'affectation spéciale général		
Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est : République de Corée	1 140 980	6,0
Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale : Kazakhstan	120 000	0,6
Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest : Inde	157 930	0,9
Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie	155 200	0,8
Total partiel, Fonds d'affectation spéciale général	**1 574 110**	**8,3**
Total	**18 697 061**	**100**

37. La contribution du Gouvernement de la République de Corée au Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est permettra de faire face aux coûts institutionnels du Bureau et de financer partiellement la mise en œuvre de son programme de travail. La contribution du Gouvernement kazakhstanais au Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale permettra de faire face aux coûts institutionnels du Bureau. La contribution du Gouvernement indien au Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest permettra de faire face à ses coûts institutionnels. Les contributions des Gouvernements du Kazakhstan, de la Mongolie et de la Thaïlande, ainsi que du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et de l'Organisation internationale du Travail, participeront à la phase de rénovation des salles de réunion bilatérales au Centre de conférence des Nations Unies, dans le cadre du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie.

38. Les activités de coopération technique menées par la CESAP en 2024, qui avaient pour pilier central le renforcement des capacités, ont été en partie imputées sur le budget ordinaire de l'ONU et en partie financées par des ressources extrabudgétaires. Les fonds prévus au budget ordinaire en 2024 comprenaient : a) le programme ordinaire de coopération technique (chapitre 23), qui a effectivement diminué d'environ 0,7 % entre l'allocation de 2023 (3 752 700 dollars) et celle de 2024 (3 725 600 dollars)[1] ; b) le Compte pour le développement (chapitre 35). Les ressources extrabudgétaires

[1] Le montant total des crédits ouverts de 3 968 300 $ n'a pas été reçu, en raison de problèmes de liquidités.

comprenaient les contributions volontaires en espèces et en nature de gouvernements, d'organismes du système des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales, de banques de développement et de fondations.

A. Contributions au programme de coopération technique de la Commission

39. En 2024, le total des contributions en espèces reçues par la CESAP pour ses activités de coopération technique, provenant du système des Nations Unies ou de sources extérieures, s'est élevé à 25,7 millions de dollars. Les contributions volontaires bilatérales en espèces versées par les membres et les membres associés de la CESAP sont restées la principale source de financement extrabudgétaire.

40. Sur le total des contributions financières reçues en 2024 au titre de la coopération technique, 14,7 millions de dollars (57,2 %) ont été versés par des donateurs bilatéraux, les montants les plus importants provenant de la République de Corée, de la Chine, de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni et de l'Inde[2], et 8,8 millions de dollars (34,3 % du total) ont été versés par le système des Nations Unies (voir tableau 2).

41. Les organisations intergouvernementales, les autres organisations et les entreprises ont contribué à hauteur d'environ 2,2 millions de dollars au total des fonds reçus en 2024 au titre de la coopération technique. Dans cette catégorie, les principaux contributeurs par ordre d'importance de leurs contributions volontaires sont les suivants : Bloomberg Philanthropies, la ClimateWorks Foundation, la Société internationale islamique de financement du commerce, l'Institut maritime coréen et AARP[3] ;

42. Les activités de coopération technique menées par la CESAP en 2024 ont aussi été facilitées par l'apport de contributions en nature, telles que des services d'experts et la mise à disposition d'installations et d'équipements. Dans la première catégorie, en tout, 98,5 mois de services d'experts de différentes disciplines ont été offerts par les États membres de la CESAP au titre des prêts non remboursables.

[2] La liste complète et les explications figurent à l'annexe I.

[3] La liste complète figure à l'annexe II.

Tableau 2
Récapitulatif des contributions financières au titre de la coopération technique en 2024, par source

	Source	*Contributions (en dollars des États-Unis)*	*Pourcentage*
a)	**Pays donateurs (voir annexe I)**	**14 703 333**	**57,2**
b)	**Système des Nations Unies (voir annexe II)**	**8 802 181**	**34,3**
	1. Programme ordinaire de coopération technique (chapitre 23)	3 725 600	14,5
	2. Compte pour le développement (chapitre 35)	3 276 675	12,8
	3. Programmes, fonds et institutions spécialisées des Nations Unies	1 799 906	7,0
c)	**Autres organisations (voir annexe II)**	**2 193 822**	**8,5**
	Total	**25 699 336**	**100,0**
Budget ordinaire [b) 1 + b) 2)]		7 002 275	27,2
Contributions extrabudgétaires [a) + b) 3 + c)]		18 697 061	72,8

Note : les chiffres ayant été arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

43. Le volume des activités de coopération technique exécutées par le secrétariat en 2024 représente une valeur financière totale d'environ 22,9 millions de dollars.

44. La répartition des fonds extrabudgétaires entre les neuf sous-programmes de la CESAP en 2024 est présentée dans le tableau 3.

Tableau 3
Répartition des fonds extrabudgétaires entre les sous-programmes de la Commission en 2024
(En pourcentage)

Sous-programme		*Part*
Sous-programme 1	Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et financement du développement	1,0
Sous-programme 2	Commerce, investissement et innovation	9,8
Sous-programme 3	Transport	5,3
Sous-programme 4	Environnement et développement	21,0
Sous-programme 5	Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe	22,4
Sous-programme 6	Développement social	3,4
Sous-programme 7	Statistiques	21,7
Sous-programme 8	Activités sous-régionales de développement	11,1
Sous-programme 9	Énergie	3,8
Direction exécutive et administration		0,5
Total		**100,0**

B. Communication des réalisations de la Commission en matière de coopération technique

45. La troisième édition de *Technical Cooperation Highlights*[4] (points forts de la coopération technique) fait le point des exemples de réussite qui illustrent le rôle essentiel que jouent les partenariats dans la mise en œuvre du programme de coopération technique de la CESAP. Le rapport s'appuie sur 22 témoignages vidéo de parties prenantes clefs, notamment des donateurs, des partenaires d'exécution et des bénéficiaires, dans les thématiques de fond suivantes : ne laisser personne de côté, croissance économique inclusive, connectivité, action climatique, réduction des risques de catastrophe et résilience. Les témoignages évoquent des partenariats inspirants et durables qui ont facilité la mise en œuvre collective du Programme 2030 dans toute la région. Le rapport a été présenté lors de la quatre-vingtième session de la CESAP, à l'occasion d'une manifestation parallèle[5]. Le lancement a été précédé d'une table ronde animée par un modérateur à laquelle ont participé des donateurs, des bénéficiaires et des partenaires d'exécution de certaines des réussites mises en vedette dans la publication. Les intervenantes et les intervenants ont fait part des retours d'expérience et des meilleures pratiques tirés des initiatives de coopération, expliquant que ces initiatives stimulaient le renforcement des capacités, souligné les avantages du partenariat et partagé des solutions novatrices et des idées sur la manière dont elles pourraient être

[4] Voir *Technical Cooperation Highlights 2022-2023* (ESCAP/TR/10).

[5] Voir https://unescap.org/events/2024/side-event-80th-session-commission-launch-event-tc-highlights-2022-2023?_gl=1*.

reproduites dans d'autres pays. À l'occasion du lancement officiel du rapport, un court film[6] a été diffusé dans lequel on a présenté un aperçu du programme de coopération technique de la CESAP, du nombre de partenaires impliqués et du nombre de projets de développement des capacités mis en œuvre. Enfin, le rapport comprenait un engagement à développer les partenariats et invitait toutes les parties prenantes à prendre contact, à dialoguer et à apprendre avec la CESAP en vue de relever les défis du développement de la région.

46. En 2024, de nouvelles mesures ont été prises pour renforcer la visibilité des résultats obtenus grâce à la coopération de la CESAP avec les principaux partenaires de développement, comme le montre la publication *Technical Cooperation Highlights 2022-2023*, en élaborant un plan de communication. Les éléments du plan comprenaient une campagne sur les médias sociaux sous le hashtag principal #TogetherWithESCAP et une section dédiée aux partenariats et à l'innovation de la CESAP dans le bulletin d'information bimensuel de la CESAP.

IV. Questions portées à l'attention de la Commission

47. En 2024, le secrétariat a poursuivi ses activités visant à améliorer la portée des initiatives de coopération technique et à diversifier son usage des stratégies de communication afin de mieux présenter les résultats concrets de son programme.

48. La Commission est invitée à prendre note du présent document et à donner au secrétariat de nouvelles orientations au sujet du renforcement, de l'orientation et des priorités en ce qui concerne l'élargissement et l'accroissement des retombées positives de ses partenariats, des contributions extrabudgétaires et des activités de coopération technique. La Commission souhaitera peut-être fournir des orientations sur la manière de mobiliser plus efficacement les membres et les membres associés dans la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans la région.

[6] Voir https://youtu.be/Ut4ESORUIwA.

Annexe I

Ressources extrabudgétaires : contributions en espèces de source bilatérale au titre de la coopération technique en 2024 (fonds d'affectation spéciale)
(En dollars des États-Unis)

Donateurs	*Ressources*
Allemagne	371 858
Australie	117 349
Bangladesh	31 000
Chine	3 038 353
Hong Kong (Chine)	30 000
Macao (Chine)	40 000
Colombie	180 000
Fédération de Russie	1 200 000
Fidji	4 372
France	26 334
Inde	1 026 007
Indonésie	30 000
Iran (République islamique d')	965 000
Italie	74 158
Japon	13 913
Kazakhstan	715 713
Malaisie	26 000
Maldives	2 000
Mongolie	24 664
Pakistan	22 517
Philippines	81 000
République de Corée	3 764 884
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 169 270
Samoa	4 000
Singapour	15 000
Suède	1 009 066
Suisse	36 875
Thaïlande	662 000
Viet Nam	22 000
Total	**14 703 333**

Annexe II

Ressources fournies par les entités du système des Nations Unies et par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales au titre de la coopération technique en 2024
(En dollars des États-Unis)

Entité	*Contributions*
Système des Nations Unies	
Ressources du budget ordinaire	
Programme ordinaire de coopération technique (chapitre 23)	3 725 600
Compte pour le développement (chapitre 35)	3 276 675
Total partiel, ressources du budget ordinaire	**7 002 275**
Ressources extrabudgétaires	
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	
Cadre intégré renforcé	80 000
Fonds en faveur de l'action du Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national	316 108
Partenariat pour la transition énergétique de l'Asie du Sud-Est	208 607
Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)	10 000
Département des affaires économiques et sociales	632 565
Fonds commun pour les objectifs de développement durable	307 866
Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière	100 000
Organisation internationale du Travail	5 000
Organisation internationale pour les migrations	139 761
Total partiel, ressources extrabudgétaires	**1 799 907**
Total, système des Nations Unies	**8 802 182**

Entité	*Contributions*
Autres organisations	
AARP	170 000
Aerospace Information Research Institute de l'Académie chinoise des sciences	93 970
Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures	15 000
Banque islamique de développement	58 024
Bloomberg Philanthropies	306 931
Centre ASEAN-Japon	27 000
Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement	50 499
Centre de recherches pour le développement international	44 134
China Southern Power Grid	27 692
Clean Air Fund	48 734
ClimateWorks Foundation	240 000
Energy Foundation	99 293
European Climate Foundation	83 225
Fédération coréenne des coopératives de crédit communautaire	59 406
Fondation Bill et Melinda Gates	129 916
Institut maritime coréen	220 913
Institut mondial de la croissance verte	101 075
Korea Ports and Harbours Association	88 141
Rehabilitation International	99 010
Société internationale islamique de financement du commerce	230 859
Total, autres organisations	**2 193 822**
Total général	**10 996 004**

Annexe III

Assistance extrabudgétaire en nature (prêts non remboursables) en 2024

Division/bureau	*Nombre de mois de travail*
China Southern Power Grid	
(1 mois de travail en tout)	
Division de l'énergie	
Spécialiste en connectivité électrique	1
France	
(12,5 mois de travail en tout)	
Division du commerce, de l'investissement et de l'innovation	
Spécialiste de la réglementation du commerce numérique dans le commerce et l'investissement	12
Division de l'environnement et du développement	
Spécialiste de la protection des océans	0,5
République de Corée	
(85 mois de travail en tout)	
Division du commerce, de l'investissement et de l'innovation	
Spécialiste du commerce régional et de la coopération monétaire	8
Division des transports	
Spécialiste des infrastructures et de la logistique portuaires	12
Spécialiste du transport durable	12
Division de l'environnement et du développement	
Spécialiste des politiques de l'environnement	12
Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe	
Spécialistes des technologies de l'information et de la communication	24
Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement	
Spécialiste de la gouvernance locale	6,5
Division du développement social	
Spécialiste des politiques sociales	10,5